

## Recommandations pour la soumission de projets de recherche réalisés en collaboration avec les registres de cancer du réseau FRANCIM

Ces recommandations concernent tout projet d'étude réalisé en collaboration avec les registres de cancer du réseau FRANCIM, que ce projet :

- nécessite une collecte de données spécifique par les registres,
- utilise des données déjà collectées et existant dans une des bases FRANCIM,
  - Données d'incidence portant sur les enregistrements exhaustifs,
  - Bases de données portant sur des échantillons correspondant à une collecte plus détaillée.

**Un projet écrit doit impérativement être envoyé au secrétariat du réseau** afin que celui-ci soit étudié par les membres du bureau délégués à cette tâche et le groupe ad hoc du réseau afin d'être expertisé. Il peut être décidé de discuter de ce projet lors de l'une des réunions plénières de FRANCIM ayant lieu tous les trimestres environ. Il peut aussi être demandé aux chercheurs de venir présenter leur projet lors de cette réunion. Ponctuellement, une demande peut obtenir une réponse plus rapide en fonctions des circonstances.

### Contenu du document (1 à 3 pages maximum)

#### Description du projet

- Objectif dans le contexte actuel
- Méthode envisagée
- Matériel nécessaire

*La description du matériel nécessaire peut éventuellement être succincte. Si les auteurs du projet n'ont pas une connaissance détaillée des données collectées par les registres, les épidémiologistes du réseau FRANCIM expliciteront cette partie du protocole.*

Personnes et organismes impliqués directement dans le projet

Financement prévu et partenariat éventuel

Publication ou diffusion prévue : revues, quels auteurs (si déjà défini), quels autres supports

Modalités de collaboration envisagée avec FRANCIM

- **Adresser à [francim@cict.fr](mailto:francim@cict.fr)**

### Modalité de réponse

Un avis écrit (défavorable, favorable avec modification, favorable en l'état) sera transmis aux auteurs du projet à l'issue de l'expertise et aux registres concernés. Quelle que soit la nature de l'avis de FRANCIM, seuls les registres concernés sont habilités à donner individuellement et explicitement un accord de participation ou à autoriser l'utilisation de leur données.

### Suivi du projet

En cas d'accord, des modalités de collaborations seront proposées. Selon la demande et si nécessaire, le coût devra être évalué et les modalités de financement de chacun des partenaires devront être définies. Le réseau FRANCIM désignera un ou des correspondants pris parmi les personnes compétentes travaillant dans les registres pour être l'interlocuteur des chercheurs dans le cadre de ce projet.